

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2732

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu

objet : Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Fih (pouvoir à M. Brillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2732**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu

objet : **Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour les acquisitions foncières et le coût des travaux des 3 opérations d'accessibilité au site du Grand Montout : accès Nord, accès Sud et parking des Panettes, ainsi que l'opération commune Grand stade.

Le site du Grand Montout, situé sur l'axe structurant Décines Charpieu-Meyzieu, dynamisé par l'arrivée du tramway T3, est identifié comme site stratégique de développement majeur de l'est de l'agglomération lyonnaise, dans le cadre du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise de 1992. Une première phase d'aménagement correspondant à un programme d'urbanisation de 50 hectares comprend notamment le projet de stade de l'Olympique lyonnais.

Pour faire face à ces enjeux, un scénario d'accessibilité a été élaboré en partenariat avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés par les déplacements du secteur est.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal de ce scénario d'accessibilité, il a été défini une liste d'opérations, réparties entre l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics concernés (Etat, Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise -SYTRAL-, Conseil général du Rhône et Communauté urbaine de Lyon).

La Communauté urbaine est chargée de la maîtrise d'ouvrage des opérations d'accessibilité suivantes :

- l'accès Sud qui comprend la création d'un site propre de 5 kilomètres entre Eurexpo et le stade au sein d'une large bande paysagée, le prolongement de la rue Elisée Reclus à Décines Charpieu, les voies d'accès véhicules entre l'échangeur 7 de la rocade et le stade ainsi qu'un ouvrage d'art sur la rue Marceau. Les travaux sont estimés en novembre 2011 sur la base du dossier de consultation des entreprises (DCE) à 51 410 000 € TTC pour une opération s'élevant à 61 680 000 € TTC (charge nette) y compris les frais d'acquisition du foncier,

- l'accès Nord qui comprend l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès sous une trémie qui permettra le passage du tramway, un grand mail paysagé de 3 hectares accueillant les stations de T3 et des voiries locales destinées à mailler ce futur quartier. Les travaux sont estimés en octobre 2011 sur la base du DCE à 21 220 000 € TTC pour une opération s'élevant à 35 700 000 € TTC (charge nette) y compris les frais d'acquisition du foncier,

- le parking des Panettes à Meyzieu destiné au stationnement d'environ 4 000 véhicules dont 600 places seront mises à disposition du SYTRAL pour une utilisation quotidienne comme parc-relais au terminus de T3. Les travaux sont estimés en juillet 2011 sur la base du projet (PRO) à 17 950 000 € TTC, pour une opération s'élevant à 27 240 000 € TTC (charge nette) y compris les frais d'acquisition du foncier,

- enfin, une opération commune permet d'imputer tous les frais communs aux 3 opérations et au pilotage partenarial du programme Grand stade pour un montant estimé à 4 700 000 € TTC en charge nette (dont 500 000 € en fonctionnement).

Par délibération n° 2009-1195 du 17 décembre 2009, le Conseil de communauté a décidé d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant de 23 000 000 € TTC en dépenses sur une enveloppe budgétaire globale estimée à 129 910 000 € TTC. A l'issue des études et des procédures administratives engagées, cette enveloppe est confirmée pour une charge nette globale de 129 320 000 € TTC.

L'objet de la présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme concerne l'inscription des crédits nécessaires aux frais d'acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ces projets et au coût des travaux.

En conséquence, il est demandé d'individualiser 113 940 000 € TTC en dépenses d'investissement et 8 170 000 € en recettes sur les années 2012 et suivantes, répartis comme suit :

- accès Sud : opération n° 2085 : 54 750 000 € en dépenses et 2 470 000 € en recettes,
- accès Nord : opération n° 2086 : 33 200 000 € en dépenses et 1 500 000 € en recettes,
- parking des Panettes : opération n° 2087 : 26 040 000 € en dépenses et 3 500 000 € en recettes,
- frais de maîtrise d'ouvrage communs : opération n° 2103 : 700 000 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Confirme les opérations d'accessibilité accès Sud, accès Nord, parking des Panettes à Décines Charpieu, Chassieu et Meyzieu.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur les opérations n° 0P09O2085, 0P09O2086 et 0P09O2103 et l'autorisation de programme P10 - Parcs de stationnement, sur l'opération n° 0P10O2087, pour un montant total de 113 940 000 € TTC en dépenses et 8 170 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

		2012	2013	2014	2015	Total (en € TTC)
accès Sud (opération n° 2085)	dépenses	7 255 000	30 928 000	15 913 352	653 648	54 750 000
	recettes	870 000	800 000	800 000	0	2 470 000
accès Nord (opération n° 2086)	dépenses	7 810 000	16 240 000	8 898 000	252 000	33 200 000
	recettes	500 000	500 000	500 000	0	1 500 000
parking des Panettes (opération n° 2087)	dépenses	6 610 000	10 220 000	9 210 000	0	26 040 000
	recettes	0	1 400 000	2 100 000	0	3 500 000
opération commune Grand stade (opération n° 2103)	dépenses	0	0	0	0	0
	recettes	0	0	700 000	0	700 000

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 113 940 000 € en dépenses d'investissement et de 8 170 000 € en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier susvisé.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 136 940 000 € TTC en dépenses et à 8 170 000 € en recettes.

3° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - comptes 231 5, 221 2, 622 7, 623 1, 623 8 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.